

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 530

présenté par

M. Viala, M. Emmanuel Maquet, M. Hetzel, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Lacroute, M. Vialay,
M. de Ganay, Mme Corneloup, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Louwagie, M. Saddier,
M. Schellenberger, M. Aubert et M. Ferrara

ARTICLE 10 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article, issu d'un amendement adopté par la commission des affaires économiques conduit à retirer les produits agricoles et agroalimentaires de la convention unique signée entre distributeurs et industriels. Son objectif est de permettre une adaptation du tarif du fournisseur sur la hausse de la matière première agricole mais en réalité la réécriture nécessaire du code de commerce conduit à d'autres écueils et fait courir de gros risques à la volonté unanime d'amélioration de la rémunération des exploitants agricoles et du mécanisme de construction des prix. Il convient donc de supprimer cet article.